



CENTRE de **MARSEILLE**
pour l'**INTÉGRATION** en **MÉDITERRANÉE**

Adaptation au changement climatique et gestion des risques naturels sur le territoire du Grand Tunis: état des lieux et plan d'action

Mesures Institutionnelles

Séminaire du 9 mai 2012, Tunis



Risques et scénarios - rappel



► Déroulement rapide

► (de minutes à semaines)

- Meteorologique
- Inondations
- Sismique
- Tsunami
- Surcote

1. Information
2. Création de scénarios d'impact
3. Mesures de réduction du risque
4. Information (Alerte)
5. Réponse opérationnelle

► Déroulement lent

► (années)

- Climatologique
- Sécheresse
- Remontée du n.l.m.
- Subsidence

1. Information
2. Scénarios génériques
3. Planification territoriale
4. Information (Déroulement)
5. Réorganisation, planification



En général



- ▶ Gestion centrale
 - ▶ Gestion de l'information / **Raccordement** centre-périphérie
 - ▶ Gestion de crise / **Décentralisation ciblée** et **Adéquation des moyens**

- ▶ Rôle des Comités Nationaux
 - ▶ Agir sur la **chaîne de commandement** afin de minimiser les 'vides' multi-temporels de décision

- ▶ Éléments externes et autonomes
 - ▶ Agir pour mieux **raccorder les systèmes de prévision et d'alerte** aux centres de décision (raccourcir les délais et améliorer les succès de la prévision)



CC et Risques Majeurs



- ▶ Dans le cas de l'adaptation au **Changement Climatique**, le déroulement lent des phénomènes associés favorise l'action à l'échelle des plans d'urbanisme et de l'architecture institutionnelle (dix à vingt ans).
- ▶ Dans le cas des **Risques Majeurs**, temps et lieux ne sont pas toujours prévisibles, et certains événements à caractère exceptionnel peuvent ne pas être prévisibles du tout. Un ensemble de **scénarios de référence, rigoureux mais génériques** (c'est-à-dire, dotés de coordonnées géographiques et temporelles non-contraindantes) peut être pré-calculé à l'aide de compétences techniques et scientifiques de pointe.
- ▶ La résilience de la société aux Risques Majeurs se bâtit donc à l'avance, à l'aide d'une organisation et d'une préparation capillaires mais flexibles, favorisant la **réduction préventive de la vulnérabilité** et **optimisant la réponse opérationnelle**.



Modèles de Coordination



.....les besoins en coordination apparaissent mieux satisfaits :

- ▶ **Par une organisation verticale, avec un seul coordinateur central** institutionnel : dans tous risques comportant des scénarios à déroulement rapide (heures à semaines)
- ▶ **Par une organisation horizontale ou mixte, avec une table de concertation** et coordination : dans les cas des phénomènes liés aux changements climatiques et plus généralement dans la gestion des risques environnementaux (de mois à décennies).
- ▶ **Par une Agence Technique** (ou son équivalent) en cas de gestion régulière d'activités ou de réseaux technologiques, surtout si 24h/24.



Mesures de Protection Civile



- ▶ Le système de Protection Civile sera doté des **moyens matériels, techniques et légaux suffisants** à coordonner des situations d'urgence complexes. Ces fonctions de coordination immédiate ne peuvent pas être déléguées à, ni satisfaites par une intermédiation supérieure.
- ▶ Il est souhaitable que l'organe en charge de la gestion des crises :
 - a) soit doté de la capacité de créer et/ou valider de **scénarios de catastrophes à moyens dépassés**, ou d'utilisation complète de scénarios créés par des tiers ou de modification de cartographies thématiques des risques;
 - b) soit doté de la capacité de réaliser et/ou modifier de manière autonome des **plans de sauvegarde**, incluant les zones d'évacuation et les zones de concentration des moyens;
 - c) exploite les pouvoirs de coordination pour organiser régulièrement des **exercices** en matière de réponse à un événement sismique, une pluie diluvienne, une crue exceptionnelle.



Mesures touchant à l'Eau



- ▶ **Système unique de surveillance et d'alerte aux inondations.** Ce système comporte la mise en place d'un système d'alerte et de prévision pour une anticipation maximale des crues et une préparation des actions de secours, une information de la population et des entreprises exposées au risque inondation, la mise en place de plans de secours à différentes échelles, y compris des plans particuliers pour les établissements recevant du public.
- ▶ Résoudre à l'avantage d'une seule partie les conflits possibles touchant au **Domaine Public Maritime**, et la doter des moyens adéquats pour l'observation, l'analyse et le constat des risques littoraux (érosion du littoral et remontée du niveau de la mer - tenant compte également des risques associés aux surcotes de toutes origines)
- ▶ Hypothèse de révision à la hausse des tâches de **l'Agence pour la Protection et l'Aménagement du Littoral** – passant de la protection du littoral et aménagement des espaces littoraux à la gestion de l'adaptation au CC en milieu côtier



Communication et Protection



- ▶ Globalement, la **très faible perception de l'exposition au risque sismique** par la population tunisienne s'explique aisément par le temps écoulé depuis le dernier événement sismique majeur (18^{ème} siècle).
- ▶ L'expérience montre qu'il n'est pas efficace d'évoquer les grands tremblements de terre récents pour déclencher une conscience « utile » du risque et les « bons » réflexes d'autoprotection, car **ces événements sont perçus comme génériques et externes, concernant des populations différentes et éloignées.**
- ▶ Compte tenu des résultats de l'analyse des risques et des besoins en communication, la mise en place d'un **programme national de sensibilisation**, axé sur le développement de l'**autoprotection organisée** au niveau des individus et de leurs **noyaux familiaux.**



Autoprotection



- ▶ Une difficulté institutionnelle majeure est celle de **l'acheminement de l'information** lorsqu'un événement dépasse les limites de l'ordinaire.
- ▶ Si l'information demeure inaccessible au grand public – ou pas assez et assez rapidement accessible/compréhensible – il n'y aura pas lieu de renforcer **l'autoprotection** des populations, une ressource d'efficacité prouvée contre l'impact des risques majeurs à frappe assez rapide.
- ▶ En l'absence de protocoles spécifiques pour la vulgarisation d'une information rigoureuse – et s'agissant d'un processus stratégique, à forte composante technique et sociale – sa réalisation relèverait plutôt d'une **entité autonome**, dotée des moyens techniques et de communication nécessaires
- ▶ Les buts et la gradation des efforts pourraient être fixés et suivis par une **instance de coordination** à haut patronage Gouvernemental.

